



Préavis n°11/23 au Conseil communal

Création d'un escalier de secours et couverture du préau du Cœur du Chêne

Délégué municipal :
- M. Yves Charrière

Aubonne, le 19 juin 2023

TABLE DES MATIERES

1. Objet du préavis	3
1.1. Escalier de secours	3
1.2. Couverture du préau du collège du Cœur du Chêne	3
2. Centre culturel et sportif du Chêne	3
2.1. Plan d'occupation des salles	3
2.2. Création d'un escalier	5
2.3. Composition de l'escalier	6
3. Couverture partielle du préau du collège du Cœur du Chêne	7
3.1. Situation	7
3.2. Historique	8
3.3. Projet retenu par la Municipalité	8
4. Développement durable	9
5. Coût des projets	10
5.1. Création d'un escalier	10
5.2. Couvert cour d'école (27m ² + 54 m ²)	10
5.3. Récapitulatif des coûts	10
6. Financement et amortissement	10
6.1. Plan des investissements 2023-2027	10
6.2. Financement	10
6.3. Amortissement	10
6.4. Impact sur le compte de fonctionnement	10
7. Conclusion	11

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis :

L'objet de ce préavis est de répondre à plusieurs problématiques concernant les bâtiments scolaires du Chêne. Bien que dans les faits les travaux ci-après décrits concernent pour certains la sécurité liée au plan d'occupation des salles et pour d'autres la problématique de l'îlot de chaleur sur un préau, il est apparu à la Municipalité plus rationnel de les aborder simultanément.

1.1. Escalier de secours

Le plan d'occupation des salles, revu en début de législature, a mis en lumière les défaillances sécuritaires quant aux issues de secours de certains locaux au centre culturel et sportif du Chêne. La solution présentée dans ce préavis permet de remédier à ce problème et de rétablir une exploitation conforme à l'usage.

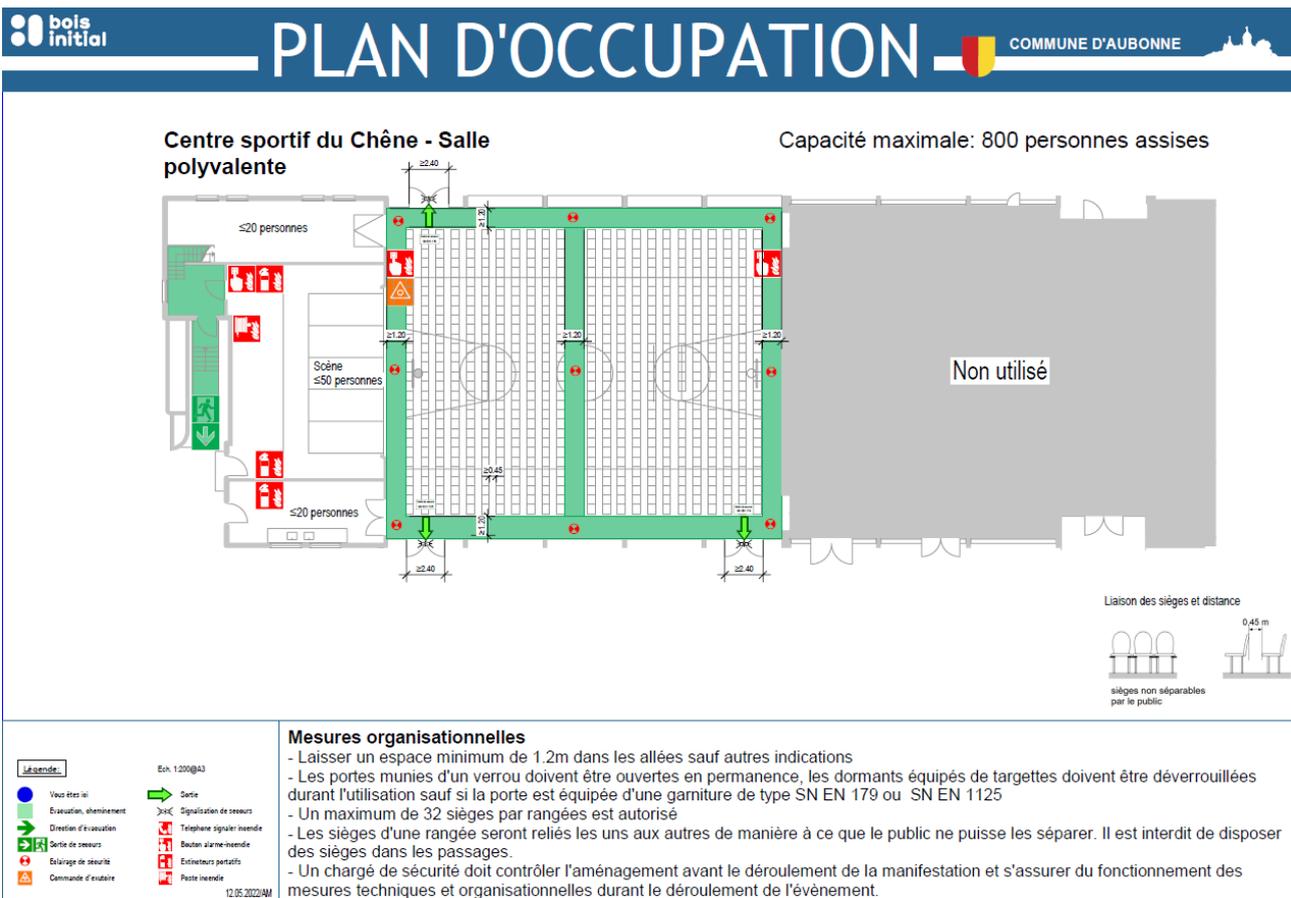
1.2. Couverture du préau du collège du Cœur du Chêne

A plusieurs occasions, le Conseil communal a interpellé la Municipalité sur la chaleur écrasante subie par les élèves du collège du Cœur du Chêne, mais surtout sur l'absence d'ombre des lieux et cours de récréation. Le présent préavis détaille les diverses options étudiées et propose une solution remédiant à ce problème, tout en étant réalisable compte tenu de la situation actuelle du bâti.

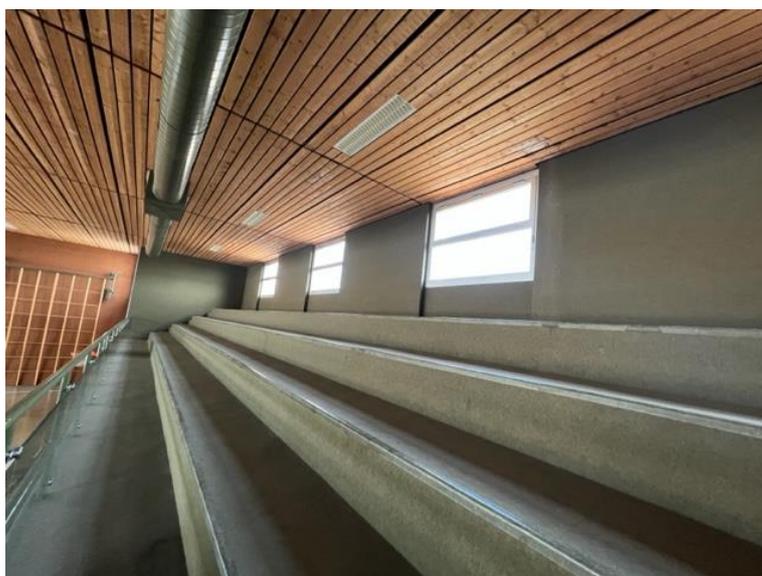
2. Centre culturel et sportif du Chêne

2.1. Plan d'occupation des salles

En 2022, sur demande de la Municipalité, toutes les salles communales susceptibles de recevoir du public ont été auditées par l'entreprise Bois Initial. En effet, les normes incendies étant en constante évolution et de plus en plus restrictives, il est apparu comme évident de contrôler si ces dernières étaient toujours respectées concernant le plan d'occupation, ainsi que de les confronter à la pratique instaurée depuis longtemps lors des manifestations. Cet audit a rassuré la Municipalité, mettant en lumière quelques problématiques spécifiques. Le résultat de ces travaux fait partie intégrante des contrats de locations et permet aux concierges notamment d'émettre des directives d'agencement, ou de corriger des mises en place lors de grands événements, comme les lotos ou la soirée de la gym. Les fiches signalétiques des bâtiments ont été éditées sous la forme suivante : (Cf figure 1).



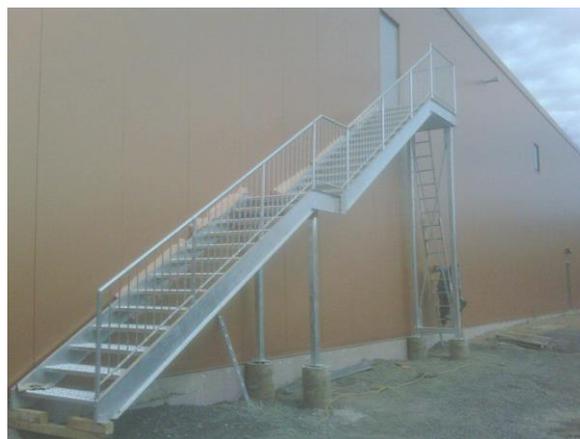
La Salle de gymnastique nord a été également considérée dans cet audit. Afin de permettre à nos sociétés de continuer à utiliser ces locaux lors de leurs manifestations, une porte de secours a d'ores et déjà été créée à l'arrière de la salle, afin d'augmenter sa capacité d'accueil. Une porte de secours supplémentaire rend maintenant cette utilisation conforme aux normes incendies. Malheureusement, il n'en est pas de même pour les gradins qui peuvent accueillir plusieurs centaines de personnes, mais qui, du point de vue des issues de secours, ne devraient pas en accueillir plus de 50.



Dans un premier temps, par affichage, le nombre de personnes pouvant accéder a été réduit et les utilisateurs rendus attentifs à ce chiffre. Malheureusement, force est de constater que cette directive n'est que peu, voire pas respectée, et engage la responsabilité de la commune d'Aubonne en cas d'accident. La Municipalité estime que le fait d'informer les sociétés locales, sans pouvoir exercer de vrais contrôles qui obligerait nos collaborateurs à effectuer des comptages, ou de laisser cette tâche aux écoles ou aux organisateurs, ne la dégage que partiellement de ses responsabilités. Dès lors, il n'existe plus que deux variantes possibles, soit interdire purement et simplement l'accès aux gradins, soit rendre leur utilisation conforme. La Municipalité estime que seule la deuxième variante est correcte vis-à-vis de nos innombrables utilisateurs.

2.2. Création d'un escalier

L'accès aux gradins est actuellement constitué d'un escalier tournant sur un palier et d'une porte d'accès, tous deux situés à leur extrémité sud. Cette configuration générerait inévitablement un « effet entonnoir » en cas d'incendie. De plus, la panique occasionnée et le manque de visibilité représentent un danger important. Une variante pour la création d'un escalier intérieur a été étudiée, mais écartée. De fait, l'emprise de l'escalier sur la plateforme de gymnastique de la salle n'est pas possible et génère d'autres problèmes sécuritaires pour la pratique de la gym notamment. Dès lors, il est ressorti la variante suivante :



Il est possible d'installer un escalier métallique le long de la façade et de transformer l'une des fenêtres en porte de secours donnant accès directement aux gradins par l'extérieur. Le dessin d'exécution de l'escalier ne sera effectué que si le travail est commandé, mais les mesures prises sur place par l'entreprise de construction métallique montrent la faisabilité du projet. Il est à relever que cet escalier ne pourra être emprunté que comme escalier de secours et que la porte ne sera pas considérée comme un accès aux gradins.

2.3. Composition de l'escalier

L'escalier se construit de la manière suivante, selon un texte non contractuel tiré de l'offre de l'entreprise :

- 2 volées droites
- 1 palier intermédiaire
- 1 palier d'arrivée

Composé de larges plats 250 x 12 mm servant de limons, de quatre piliers en tubes carrés 120 x 120 x 8 mm et d'un remplissage en marches en caillebotis, maille 25 x 25 x 3 mm.

Le tout sera fixé au sol à l'aide de socles en béton, à prévoir par le maçon de votre choix, et par un ancrage sur la façade au niveau du palier supérieur.

Traitement : zingué au feu
Dimensions : 1 x 9800 x 4500 mm
Fabrication, fourniture et pose de barrières droites et rampantes pour l'escalier sur deux côtés.

Composées de montants en fers plats 50 x 12 mm, de deux filières haute et basse en plats 40 x 10 mm et d'une main-courante en tubes inox brossé Ø 42 mm.

Le tout sera fixé mécaniquement sur les limons de l'escalier.

Traitement : zingage à chaud
Dimensions : 1 x long. dév. 21 mètres

Fabrication, fourniture et pose d'une porte de sortie de secours pour la salle polyvalente, comme vu sur place, soit un vantail et une partie fixe latéralement.

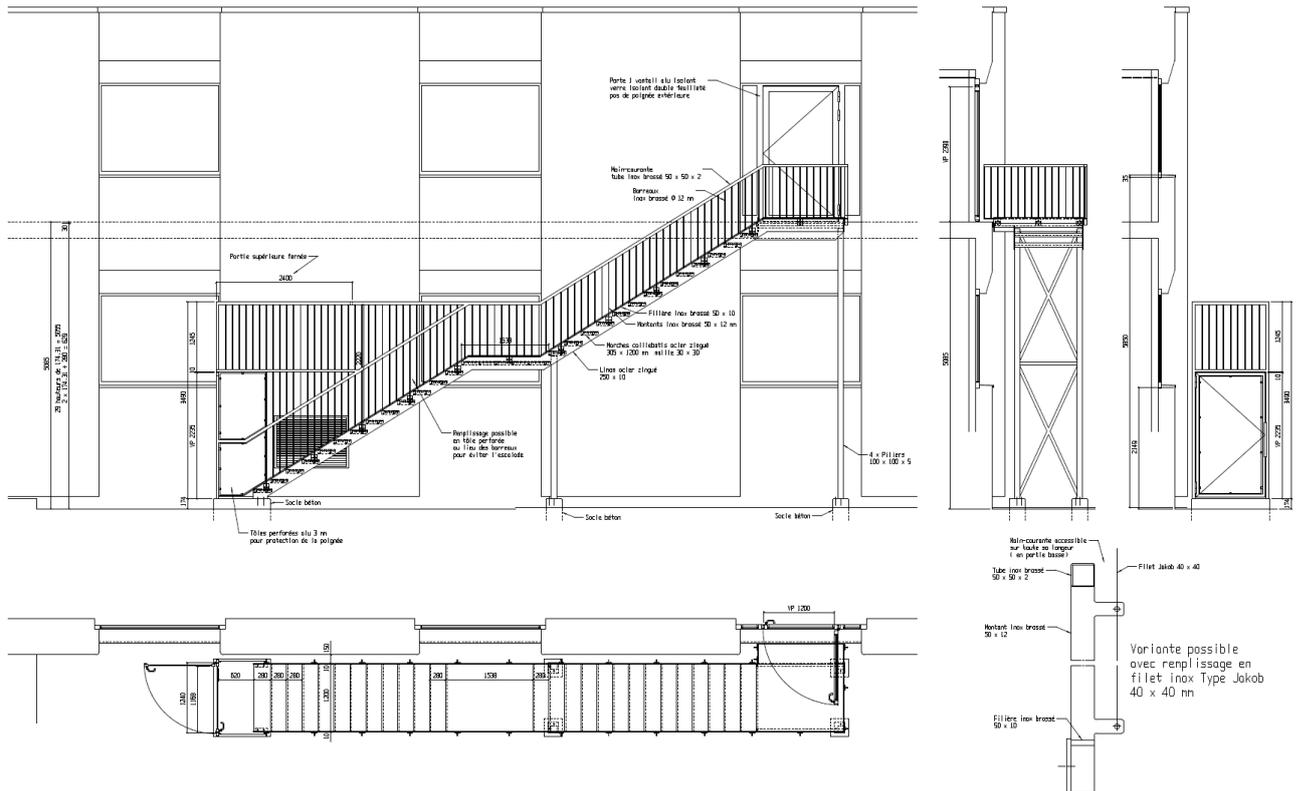
Composée de profilés en aluminium à coupure thermique et d'un remplissage en verres isolants triples, selon les normes Sigab.

La porte sera munie d'une serrure antipanique de type E, d'un ferme-porte TS 93 et d'une paire de poignées inox.

Le tout sera fixé dans le vide de maçonnerie.

Traitement : éloxé naturel
Dimensions : 1 x 1500 x 2150 mm

Quelques travaux supplémentaires sont nécessaires comme la découpe de la porte, la fondation, la pose de marches intermédiaires en bois sur les gradins face à la sortie, ainsi que le ravalement partiel de la façade. L'escalier sera fermé par un grillage sur la première volée de marches afin qu'il reste libre et qu'il ne soit pas possible de l'emprunter depuis l'extérieur.



3. Couverture partielle du préau du collège du Cœur du Chêne

3.1. Situation



3.2. Historique

Lors de la construction, probablement pour des considérations de coût, le préau n'a pas été pourvu de zones ombragées. Une telle réalisation après coup, a mis la Municipalité devant des défis nombreux résumés comme suit :

- Surface d'ombre ;
- Statique de la construction ;
- Dalle étanche au-dessous de la zone ;
- Utilisation en milieu scolaire ;
- Sécurité ;
- Absence d'alimentation électrique.

De plus, par la construction même du bâtiment, des ancrages sur les façades sont impossibles, et une surface accessible pour le nettoyage des vitrages est nécessaire sur le pourtour.

3.3. Projet retenu par la Municipalité

Plusieurs options ont été étudiées.

Tout d'abord, nous nous sommes approchés de divers fabricants d'abris dont les modèles divers et variés ne correspondaient pas, soit du point de vue esthétique, soit du point de vue technique. Le fait de se trouver sur une dalle de parking dont l'étanchéité doit être garantie en tout temps a constitué un problème commun à toutes ces variantes.

Des systèmes de câbles tendus entre les bâtiments ont également été envisagés. La nature des façades, ainsi que leur accessibilité pour des questions d'entretien ne nous ont pas permis de développer cette variante plus en avant.

La cour de la crèche Cupidon à Montherod est équipée d'un système de store toile que l'on trouve également sur plusieurs terrasses. Cette variante très attrayante n'a pas été retenue pour les raisons suivantes:

- L'ombre générée reste une ombre "chaude" dépendant de la capacité occultante du tissu.
- Le vent, canalisé par les bâtiments, oblige que les toiles soient refermées. La grande prise offerte par ces dernières à éole constitue un risque d'arrachage. Il est indispensable que le système se replie automatiquement, commandé par un anémomètre.
- Ce préau est accessible en tout temps. Il est donc indispensable que le système d'ouverture soit placé dans des locaux où seuls les enseignants ou les concierges puissent actionner.
- Le store est de nature à se dégrader rapidement s'il est utilisé sous la pluie ou de manière inadéquate.

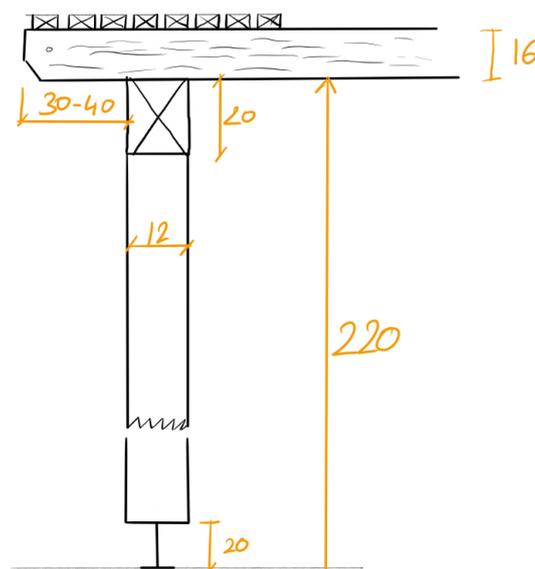
Enfin nous avons étudié une possibilité d'un couvert constitué d'une structure métallique auto-porteuse, avec un toit végétalisé, ou des panneaux sandwich. Bien qu'attrayante du point de vue esthétique, cette solution a été écartée pour des questions de coûts très élevés.

Il est précisé que toutes ces solutions représentaient une surface d'ombre d'environ 80 m².

Dès lors, nous nous sommes décidés pour une solution de charpente en bois, construite sur mesure par un charpentier local. Cette structure de type pergola, en bois autoclavé, offre l'avantage d'être adaptée sur mesure et présente un coût raisonnable. Le croquis, ci-dessous, indique les emplacements envisagés pour ces constructions. L'ombre est générée par le lattage supérieur également en bois et il est envisageable de l'améliorer encore par des plantes couvrantes, bien que cette solution exige un peu plus d'entretien.

Un avantage supplémentaire, aux yeux de la Municipalité, est constitué par le fait que deux zones d'ombre distinctes sont créées, une de 27 m² et une seconde de 54 m², permettant une surface totale de 81 m². Cette configuration est de nature à éviter la concentration des élèves en un seul point, diminuant ainsi le risque de frictions. De plus, si à l'usage il s'avère nécessaire d'augmenter encore cette surface, la modularité du projet le permet.

L'artisan charpentier, n'a pas produit pour son offre de plans d'exécution, raison pour laquelle seuls les deux croquis ci-dessous peuvent vous être présentés.



4. Développement durable

Ce projet ne comporte pas à proprement parler de volet concernant le développement durable. Il pourrait s'inscrire modestement dans les recommandations de la Confédération sur la chaleur en milieu urbain.

<https://www.meteosuisse.admin.ch/climat/climat-de-la-suisse/chaleur-en-milieu-urbain.html>

5. Coût des projets

5.1. Création d'un escalier

Aménagement intérieur

- Marches en bois sur gradins (larg ~120cm) Fr. 3'000.00

Génie civil

- Découpe, évacuation, fondations Fr. 11'000.00

Serrurerie

- Porte supérieure, volées escalier, grillage protection bas escalier Fr. 58'000.00
- Main-courante escalier intérieur Fr. 3'000.00

Fr. 75'000.00

- Divers et imprévus (env. 15%) Fr. 11'250.00

Coût global du projet TTC et de la demande de crédit Fr. 86'250.00

5.2. Couvert cour d'école (27m2 + 54 m2)

- Fourniture et pose poteaux, solivage, lattage en mélèze

Fr. 22'000.00

- Divers et imprévus (env. 15%) Fr. 3'300.00

Coût global du projet TTC et de la demande de crédit Fr. 25'300.00

5.3. Récapitulatif des coûts

- Création d'un escalier au CSCC Fr. 86'250.00
- Couvert cour d'école du Cœur du Chêne Fr. 25'300.00

**Total du crédit d'investissement TTC

Fr. 111'550.00

6. Financement et amortissement

6.1. Plan des investissements 2023-2027

Cet investissement ne figure pas dans le plan quinquennal.

6.2. Financement

Le crédit de Fr. 111'550.00 sera couvert par la trésorerie courante.

6.3. Amortissement

Cet investissement fera l'objet d'un amortissement par un prélèvement sur le fonds de réserve pour l'entretien des bâtiments scolaires et parascolaires (compte N° 9281.18 du bilan) qui présentait un solde de Fr. 539'668.30 au 31 décembre 2022.

6.4. Impact sur le compte de fonctionnement

Pas d'impact sur le compte de fonctionnement.

7. Conclusion

Ainsi et comme mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n° 11/23 relatif à la « Création d'un escalier de secours et couverture du préau du Cœur du Chêne »,
- oui le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

de voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- autorise la Municipalité à procéder aux travaux mentionnés dans ce préavis
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- accorde un crédit de Fr. 111'550.00 TTC pour la réalisation de ces travaux
- autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante
- autorise la Municipalité à amortir cet objet par un prélèvement au fonds de réserve « Entretien des bâtiments scolaires et parascolaires », compte N° 9281.18 du bilan.

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 19 juin 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

La secrétaire :

Y. Charrière

M. Luy-Gaillard

Annexe : Fiche financière détaillée

Préavis déposé au Conseil communal dans sa séance du 27 juin 2023.



CREDIT D'INVESTISSEMENT

Préavis N° 11/23 Montant TTC 111 550.00 CHF

Création d'un escalier de secours et couverture du préau du Cœur du Chêne

Estimation des charges de fonctionnement annuelles :			
- Intérêts : 3% par an si l'objet est financé par un emprunt			0.00
- Amortissement			0.00
Total annuel des charges supplémentaires liées à ce projet			0.00
Situation financière			
Plafond en matière d'endettement et de risque pour cautionnements			60 000 000.00
Cautionnements engagés à ce jour			37 400.00
Endettement à ce jour	31.12.2022	19.06.2023	
Endettement au bilan			
Engagements courants	1 361 862.57	5 027 962.60	
Passifs transitoires	589 783.95	0.00	
Emprunts court/long terme	23 938 250.00	20 318 000.00	
Total de endettement au bilan	25 889 896.52	25 345 962.60	
Engagements hors bilan			
Préavis en cours acceptés par le Conseil		8 406 000.00	
Travaux facturés à ce jour		-6 919 000.00	
Total engagements hors bilan		1 487 000.00	
Total endettement brut			26 832 962.60
Disponibilités de la bourse à ce jour			14 802 261.35
Solde disponible à ce jour			47 931 898.75
Préavis en cours d'adoption par le Conseil communal			
04/23 - Nouveau Règlement général de police			0.00
06/23 - Comptes et gestion 2023			0.00
07/23 - Autorisation générale pour placement des fonds disponibles			0.00
08/23 - Aménagements routiers chemin des Allobroges et bouclage eau potable			713 000.00
09/23 - Installations de panneaux d'information lumineux			115 000.00
11/23 - Création d'un escalier de secours et couverture du préau du Cœur du Chêne			111 550.00
Total des préavis en cours d'adoption par le Conseil communal			939 550.00

Etat au 19.06.2023